

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 19 – 24 avril 2008

COOPERATION AVEC LES ORGANES CONSULTATIFS D'AUTRES ACCORDS MULTILATERAUX SUR
L'ENVIRONNEMENT TOUCHANT A LA BIODIVERSITE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. De même que la *Vision de la stratégie jusqu'en 2005* et son *Plan d'action*, la *Vision de la stratégie pour 2008 à 2013* met fortement l'accent sur la nécessité de veiller à ce que la CITES coopère avec d'autres accords et processus multilatéraux. Le présent document fait état des activités conduites par le Secrétariat, le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes concernant trois de ces instruments et processus.

Réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs de conventions touchant à la biodiversité

3. Suite à la suggestion faite par le Secrétariat CITES à la quatrième réunion du Groupe de contact sur la biodiversité (GCB) (Bonn, octobre 2005), le GCB a décidé de proposer une réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs de conventions touchant à la biodiversité. Cette réunion visait à ce que les présidents de ces organes et les représentants des secrétariats coopèrent davantage, partagent des informations sur les activités de leur convention ou processus et appuient ensemble l'action menée pour atteindre l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.
4. Convoquée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la première réunion des présidents a eu lieu le 1^{er} juillet 2007. La CITES était représentée par le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes et un représentant du Secrétariat. On peut trouver le rapport de la réunion (en anglais) à l'adresse URL suivante: <http://www.cbd.int/doc/meetings/csab/csab-01/official/csab-01-03-en.doc>.
5. Cette réunion avait un caractère préliminaire mais elle était à plusieurs égards particulièrement pertinente pour le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes. Les participants ont convenu que les conventions auraient intérêt à approuver, adopter ou utiliser les lignes directrices élaborées par les autres conventions afin de s'appuyer mutuellement dans les activités réalisées pour atteindre l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. La résolution Conf. 13.2 (Rev. CoP14), Utilisation durable de la diversité biologique: Principes et directives d'Addis-Abeba, pourrait être citée comme exemple dans le contexte de la CITES. La réunion a été axée sur l'adoption des lignes directrices de la CDB par les autres conventions mais il a été convenu que les lignes directrices d'autres conventions (et organisations) pourraient elles aussi être plus largement adoptées et que les secrétariats des conventions prépareraient pour la réunion suivante un résumé des lignes directrices susceptibles d'être approuvées, adoptées ou utilisées par les organes directeurs des conventions.

6. La prochaine réunion des présidents est prévue en mai 2008 en marge de la neuvième session de la Conférence des Parties à la CDB; elle offrira l'opportunité de discuter de moyens d'harmoniser la taxonomie et la nomenclature des espèces couvertes par les dispositions d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, comme proposé dans la décision 14.18. Le Secrétariat maintiendra des contacts étroits avec les spécialistes de la nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes quant à cette possibilité.

Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010

7. Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 (BIP) a également été mentionné durant la réunion. C'est une initiative du PNUE-WCMC à laquelle le Fonds pour l'environnement mondial a alloué un financement de 3,6 millions d'USD pour harmoniser les indicateurs de biodiversité en vue d'atteindre l'objectif de 2010. Le site web du BIP <http://www.twentyten.net> donne des indications plus détaillées (en anglais). Le Partenariat est composé de plus de 40 partenaires du monde entier, notamment des institutions spécialisées de l'ONU (telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), des accords multilatéraux sur l'environnement (tels que la CITES, la CDB et la Convention de Ramsar), des organisations intergouvernementales (telles que l'UICN-l'Union mondiale pour la nature), des institutions de recherche scientifique et des organisations non gouvernementales (telles que *BirdLife International* et le WWF International). La première réunion du Partenariat a eu lieu en septembre 2007; le Secrétariat CITES a été prié d'être le principal partenaire pour l'indicateur suivant d'utilisation durable: "Situation des espèces dans le commerce". Le Secrétariat entend travailler en collaboration avec le PNUE-WCMC pour atteindre cet objectif. Les indicateurs devraient être prêts fin 2009; le Secrétariat tiendra le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes informés des progrès accomplis. Durant la phase d'élaboration des indicateurs, il serait très utile que les membres des Comités et les observateurs intéressés, en particulier ceux des autorités scientifiques, puissent faire part de leurs commentaires et de leur avis.

Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité

8. Le mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB) a également été discuté à la première réunion des présidents. Cette idée avait été lancée lors de la Conférence de Paris "Biodiversité: science et gouvernance", tenue en janvier 2005, où une consultation visant à évaluer la nécessité, la portée et la forme possible d'un mécanisme de ce type fut proposée. Voir le site <http://www.imoseb.net>. L'Institut français de la biodiversité a été nommé Secrétaire exécutif d'IMoSEB et un Comité de pilotage international (CPI) composé de représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, incluant le Secrétariat CITES, a été formé. Le CPI s'est réuni en février 2006 à Paris (France) et s'est accordé sur les modalités des consultations et sur une série de réunions régionales consultatives, sur la base d'un projet de proposition intitulé "Réponses des membres du Comité de pilotage international: Document sur les besoins et les options", préparé par le Secrétariat exécutif. Ces réunions ont eu lieu comme suit en 2007: Amérique du Nord (janvier, Montréal), Afrique (mars, Yaoundé), Europe (avril, Genève), Asie (septembre, Beijing), (octobre, Bariloche/La Serena) et Océanie (octobre, Alotau). Les conclusions des consultations ont été présentées à la seconde réunion du CPI, tenue à Montpellier (France) en novembre 2007. Le CPI a confirmé la nécessité d'agir et a recommandé d'envisager rapidement le renforcement des institutions existantes pour fournir une source objective d'informations sur le changement dans la biodiversité et ses impacts sur les services écosystémiques et le bien-être humain. Le CPI a invité le Directeur exécutif du PNUE à convoquer une réunion intergouvernementale pour envisager l'établissement d'une interface internationale entre la science et la politique pour atteindre ces objectifs.

Conclusion

9. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont invités à prendre note du présent document et à trouver des volontaires parmi leurs membres et les observateurs, en particulier ceux des autorités scientifiques, pour fournir des orientations dans l'élaboration des indicateurs d'utilisation durable des espèces dans le commerce, mentionnés ci-dessus au point 7.